



AVIS DE TAUX DE DIVIDENDE

BCE Inc. continuera d'avoir, le 1^{er} septembre 2007, des actions privilégiées de premier rang, série AA, à dividende cumulatif, rachetables (« actions privilégiées de série AA ») en circulation si les porteurs d'au moins 2,5 millions de ses actions privilégiées de série AA choisissent de ne pas convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang, série AB, à dividende cumulatif, rachetables avant le 22 août 2007. **Si tel est le cas, au 1^{er} septembre 2007, les actions privilégiées de série AA donneront droit, chaque trimestre, à un dividende fixe en espèces de 0,300000 \$ basé sur un taux de dividende annuel de 4,800 % si le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, pendant les cinq années suivant le 1^{er} septembre 2007.**

Conformément aux modalités et conditions de l'entente définitive conclue par BCE Inc. concernant son acquisition par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Providence Equity Partners Inc. et Madison Dearborn Partners, LLC, l'acquéreur a convenu d'acquérir la totalité des actions privilégiées de série AA en circulation au prix de 25,76 \$ l'action, ainsi que les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de prise d'effet (au sens donné à ce terme dans l'entente définitive). L'acquéreur a également convenu, conformément aux modalités et conditions de l'entente définitive, d'acquérir les actions privilégiées de série AB qui pourraient être émises par BCE Inc. suite à la conversion des actions privilégiées de série AA au prix de 25,50 \$ l'action, ainsi que les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de prise d'effet. Le conseil d'administration de BCE Inc. a obtenu, des conseillers financiers de BCE Inc., des avis quant au caractère équitable, d'un point de vue financier, de la contrepartie devant être payée pour les actions privilégiées.